

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 octobre 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 03/10/2019
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 3	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL, René CAUQUIL, Alain MOULY, Guy ROUCAYROL
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	Représentés: Jean-Luc FALIP par Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Bernard BOSC
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL
	Absents:

Objet: Décision Modificative n° 3 Annule et remplace

Ce rapport annule et remplace le rapport numéro 2019-05-07-03 présenté lors du précédent comité syndical.

Afin d'ajuster les comptes, suite au trop perçu à rembourser dans le cadre du TEPCV, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	32 370.00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		32 370.00
TOTAL :		32 370.00	32 370.00

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise le Président à transférer les crédits et à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 11 octobre 2019

Le Président,
Jean ARCAS

